

Réf. à rappeler: 9901-201509-122

Le mercredi 23 septembre 2015

FACTURE DE PRIME DE COMMANDE N° 9901-201509-122 **FACTURE ACQUITTEE**

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle et aux mandats dont la SACD est investie, je vous prie de trouver ci-dessous le décompte des sommes dont vous êtes redevables au titre des droits d'auteur et annexes pour la (les) représentation(s) en rubriques (1) :

Œuvre(s) représentée(s):

Auteur(s):

Lieu de représentation :

Date de représentation(s) :

N° de dossier:

CONDITIONS

Base:

Montant de l'assiette:

Taux des droits:

Taux C.C.S.A.:

Taux DRM

Taux T.V.A.:

DETAIL

Montant hors taxe:

1500,00 €

Montant C.C.S.A.:

00,00 €

Montant T.V.A.:

150,00 €

Montant Agessa:

15,00 €

Montant Formation Continue:

1,50 €

NET A PAYER : 1666,50 €

Montant à verser dès réception de la facture et au plus tard le

€

%

Le non-paiement de tout ou partie du montant HT, relatif aux droits d'auteur, mentionné ci-dessus entraînera l'application d'une pénalité calculée en multipliant ledit montant par une fois et demic le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter du jour suivant la date d'exigibilité de la facture.

Règlement par virement bancaire ou chèque à adresser à :

RIB

Titulaire:

SACD

Domiciliation: SG Agence Paris La Fayette (03324) (IBAN: FR 76 3000 3) Code Banque: 30003

Guichet: 03120 Compte: 00020070937 <u>Clé:</u> 36

B.I.C. (adresse SWIFT): SOGEFRPP

SACD

Service Comptabilité Générale

11 bis rue Ballu 75442 Paris Cedex 09

FRANCE

Contact : Nathalie CHARME Si la présente facture est établie "sous toutes réserves", le règlement des sommes figurant ci-dessus - perçues à titre conservatoire au bénéfice de l'auteur - ne saurait valoir autorisation de représentation au sens de la loi.

> (1) Si le destinataire de la présente n'est pas le producteur du spectacle, celle-ci lui est adressée dans le cadre d'une délégation imparfaite de paiement.

T V A acquittée sur encaissements - Art. 269-2 du C.G.1

Identification intracommunautaire FR 44 784406936